



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA
MUNICIPALITÉ D'ALBERTVILLE

AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-03

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par la soussignée que lors de sa séance ordinaire du 13 avril dernier, le conseil municipal a adopté le règlement no 2026-03 modifiant le règlement 2025-05 concernant les dispositions municipales applicables par la Sureté du Québec. Ce règlement porte sur le domaine suivant :

Chapitre 7 : Stationnement

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 1058 rue Principale à Albertville aux heures ordinaires de bureau et sur le site internet de la municipalité.

DONNÉ À ALBERTVILLE, CE 16 AVRIL 2026

Mélissa Hébert, directrice générale
et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Mélissa Hébert, Directrice générale/greffière-trésorière de la municipalité d'Albertville, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, soit à l'entrée du bureau de poste ainsi que celle du bureau municipal, le 16 avril 2026, entre 8h00 et 16h00 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 16 avril 2026.

Mélissa Hébert, directrice générale
et greffière-trésorière